

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES SUR PISTE



Moto-Club : LA SUEUR PRODIGALE
 N° d'affiliation : 1264
 Date : 14/05/2014
 Lieu : Championnat de France
 N° d'épreuve FFM :
 Organisateur technique :
 Adresse :
 e-mail : kenel@nouveauxsports.com
 Téléphone : 07 86 16 83 23



La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à la teneur de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-63 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et régionale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique nommée Arbitre.
 La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course : SAMBOURBIEN ROBERT Licence : 621705
 Directeur de course adjoint : LAMARCAO PHILIPPE Licence : 010569
 Délégué FFM : PARIS JEAN-LOUIS Licence : 067430
 Arbitre : JARRIST CHRISTOPHE Licence : 530022
 Juge de départ : LAMARCAO ROBERT Licence : 026411
 Commissaire technique responsable : LAMARCAO PATRICE Licence : 159001

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

- ➔ Championnat de France de Grass-Track
 - Open
 - Side-car
 - 250cc
 - 85-125cc
 - Kids
- ➔ Championnat de France de Short Track
 - Solo
- ➔ Championnat de France de Speedway
 - 500cc
- ➔ Championnat de France à l'Ancienne
 - 250cc
 - 500cc
- ➔ Courses hors Championnat de France
 - ↳ Grass-Track : Inter sur invitation, Open, 85-125cc, Side-car, 250cc, Kids
 - ↳ Short-Track : European sur invitation, Solo, 500cc
 - ↳ Speedway : Inter sur invitation, European sur invitation, 500cc



Engagement :

Site internet : www.engage-sports.com
 Contact : Gweraëlle Amaro Adresse : 74 Avenue Parmentier - 75011 Paris
 Téléphone : 01 49 23 35 64 e-mail : gamaro@ffmoto.com

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Licences à la journée :
 Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation. oui non.
 Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES SUR PISTE



b. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

c. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les moteurs à 2 Temps ou de 150 € pour les moteurs à 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical : *Dr. Dole*
 Nombre de secouristes : *5*
 Hôpital le plus proche : *CHU de Clermont-Ferrand*
 Nombre d'ambulance(s) : *2*
 Temps de trajet (en min) : *20*

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site :
 Adresse : *"Bouffignac" 47800 St. Remy de Cayrol de*
 GPS - Latitude (Nord) : GPS - Longitude (Est) :

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit : Largeur minimum de la piste : ..
 Nombre de OCP* :
 *Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : <i>07/06/2014</i> <i>LA MOTO MIRAMONTAISE</i>	Date : le 11 juillet 2014 	Date : <i>28/07/14</i> Numéro : <i>14/0781</i>
- 17 -		
sous réserve de la présentation de l'attestation d'assurance		



HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU

14 au 15 AOUT 2014

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
9H	11H	- Contrôle administratif		
11H	11H	- Contrôle technique		
11H	17H30	- Essai piste Essai au start		
17H30	18H00	- Quatre quarts score open + 3 manches championnat France		
18H	20H	Réunion du Jury		
18H30	20H30	Réunion du Jury Pause Repas.		
20H30	00H30	Contrôle finale catégories		
01H45		Recluse		
01H45		Réunion du Jury		

